



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 7 février 2021 (visio)

Nombre de structures présentes : 29 pour 33 personnes présentes

Nombre de structures ayant fait parvenir un pouvoir : 18

Non répondu : 12

Nombre de voix exprimées pour chaque vote : 94

Ordre du jour :

Le président Yves Montagne souhaite la bienvenue à tous les participants et donne quelques consignes techniques pour le bon déroulement de l'AG ordinaire.

- **Adoption du compte-rendu de l'AG ordinaire du dimanche 2 février 2020 à Acigné**

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport Moral du Président**

Voir document joint. Adopté à l'unanimité.

- **Rapport d'activités 2020**

Présenté par David Nicolas. Voir document joint. Adopté à l'unanimité.

4 nouvelles structures adhérentes en 2020 (22 en quatre ans)

Association Musique d'Anast et d'ailleurs (école de musique associative), Orchestre Symphonique Universitaire, Les Amis de la musique de Saint-Suliac, Orchestre Symphonique du Pays Pourpré.

2017 : 6 2018 : 6 2019 : 6 2020 : 4

En 2020, la FEPEM 35 a regroupé 55 structures soit 13551 élèves, musiciens, choristes, danseurs

27 structures de pratique artistique d'ensemble (amateurs)

- 9 orchestres d'harmonie
- 3 orchestres symphoniques
- 1 batterie-fanfare
- 5 petits ensembles
- 9 chorales

28 structures d'enseignement

- 13 écoles de musique associatives
- 15 écoles et conservatoires publics

➤ **Rapport Financier (compte de résultats 2020 et budget prévisionnel 2021) dont rapport des vérificateurs aux comptes (Fabien Després, Joël Richard et Selim Benslama)**

Présenté par Christian Poupelin (trésorier de la fédération). Voir document joint.

Demande de subvention au FDVA2 en 2020 de 1000 euros accordée, achat d'un vidéoprojecteur et écran, ordinateur portable. Nouvelle demande en 2021 pour l'acquisition de matériel de sonorisation

Subvention de la MAIF d'un montant de 400 € pour le Grand Tintamarre 2021 (compte-tenu de la crise sanitaire, celui-ci sera reporté à 2022)

La recommandation des vérificateurs aux comptes formulée à l'AG 2020 a été prise en compte et apparaît sur trois nouvelles lignes pour la valorisation du bénévolat et les contributions en nature (abandon des frais kilométriques).

Une nouvelle étape sera franchie par la mise en place d'un bilan pour l'AG 2022.

Excédent de 3001,57 euros, notamment en raison de l'absence de rémunération du chef de l'orchestre d'harmonie fédérale et du report de la rencontre de jeunes orchestres ainsi que la Master Class clarinettes.

Le rapport des vérificateurs aux comptes a été lu par Fabien Després. Ceux-ci donnent quitus au trésorier.

Compte-de résultats 2020:

dépenses : 15757,20 recettes : 18758,77

Budget prévisionnel 2021 :

dépenses : 15938,00 recettes : 15938,00

Adopté à l'unanimité

➤ **Temps d'échanges et de propositions :**

Christian Poupelin suggère aux structures d'inviter le président ou tout autre représentant aux concerts

Plusieurs représentants d'écoles associatives remercient la Fepem pour la diffusion d'informations et la réactivité.

Laurent Ronzon explique la situation des réseaux d'écoles en Bretagne, qui favorise uniquement les conservatoires agréés.

➤ **Election du Conseil d'Administration (renouvellement du Tiers sortant)**

David Delatte (Melting'Notes Orchestra), Stéphane Nicolas (École de musique de l'AMHV Acigné) Elisabeth Leroy (Ars Viva) et Armelle Lechien (personne qualifiée communication) sont élus pour 3 ans.

En plus des quatre postes au conseil d'administration, Hélène Coronel-Garcia (cheffe de La Montalbanaise) et Selim Benslama (responsable administratif de la Sainte-Cécile de Janzé) sont proposés comme administratrice et administrateur associés.

Prochaine réunion du CA : jeudi 11 février 14h en visioconférence.

- Vote du montant des cotisations 2022 (barème) :
proposition du maintien de la cotisation, **pas d'augmentation** compte-tenu de la crise sanitaire et de la période difficile que traversent les structures. Le barème 2022 reste identique à celui de 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Projets 2021

Présentés par Laurent Ronzon. Voir document joint. Il souligne la diversité des projets, et les axes de formation, rayonnement (actions, OHF), les échanges et la diffusion. 10 stages de formation en 2021, plusieurs rencontres : Grand Tintamarre (reporté en 2022) et dimanche au Thabor (le 26 septembre 2021), plusieurs groupes de travail.

- Propositions d'actions 2022

Voir document joint « Pistes de travail 2022 ». Le président Yves Montagne propose l'allongement de la durée de direction de David Nicolas à la tête de l'OHF d'une année (3 répétitions et 2 concerts non réalisés en 2020 et déjà 2 répétitions en 2021). Celui-ci souhaite changer de programme même si le précédent n'a pas été produit en concert. Le matériel est déjà acheté.

- Désignation du lieu de l'AG ordinaire 2022 ainsi que choix de la date (article 13) : dimanche 6 février 2022 à Rennes (Auditorium Paul Ricoeur/Bâtiment des archives départementales) et concert l'après-midi (même programme que celui prévu en 2021).
Validé à l'unanimité

Conformément à l'article 13 des statuts, la date de la prochaine assemblée générale ordinaire est fixée au dimanche 06/02/2022 à Rennes. Nous serons accueillis par le Conseil Départemental (Bâtiment des archives/Auditorium Paul Ricoeur)

Clôture et remerciements par le Président. **Fin de l'Assemblée Générale à 12h15.**